

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du Mercredi 3 septembre 2008 à 14 H 00

(Salle 201 – 3, place de Fontenoy 75007 PARIS))

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2008.

1 - Examen pour avis du projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n°70-207 du 9 mars 1970 relatif au pilotage des bateaux fluviaux dans les zones de navigation maritime.

2 - Examen pour avis du projet d'ordonnance relative à la partie législative du code des transports accompagné des dispositions législatives qui concernent le secteur maritime.

3 - Questions diverses.